

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 30 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, le 8 janvier 1857. — L'arrangement du
conflit de Neuchâtel est à peu près convenu; mais,
il n'est pas moins intéressant de suivre les diplo-
mates de la Prusse et de l'Autriche dans leurs né-
gociations dont on connaît déjà l'aigreur. D'après
les dernières correspondances de Francfort, le co-
lonel de Manteuffel n'aurait pu parvenir à modifier
la résolution du comte de Buol, concernant le pas-
sage de l'armée prussienne à travers plusieurs
Etats du sud de l'Allemagne, de telle sorte que M.
de Manteuffel, désespérant du succès de ses dé-
marches à Vienne, a déjà quitté cette capitale pour
se rendre, en vertu des instructions de sa cour,
après de l'empereur François-Joseph à Vérone,
afin d'y exposer les intentions du roi au sujet de
la question de Neuchâtel.

Par suite de ce manque d'entente généralement
connu, l'agitation va se propageant dans les Etats
de l'Allemagne méridionale, contre la Prusse, au
sein des populations des villes et des campagnes;
et, ce qui est plus grave, les gouvernements de ces
Etats semblent ne contrarier en rien cet élan po-
pulaire en faveur des cantons helvétiques. On va
jusqu'à redouter, à Berlin, des manifestations, si
réellement les troupes prussiennes exécutaient
leur marche contre la Suisse.

On assure que par suite du mémoire adressé par
dix députés Wurtembergeois auxquels d'autres se
sont adjoints, le comité permanent des chambres
siégeant à Stuttgart a réclamé du gouvernement des
explications à propos des négociations qui ont eu
lieu avec le cabinet de Berlin, relativement à la
marche de l'armée prussienne à travers le royaume
et aux frais de logement et de nourriture que les
habitants seraient tenus de faire éventuellement,
lors du passage de ces troupes. Certes, la Prusse,
en prenant inopinément sa résolution belliqueuse
contre la Suisse, ne s'attendait pas à rencontrer
tant d'obstacles et l'on est fort courroucé contre
l'influence autrichienne qui les suscite. L'Autriche
ne conteste pas seulement plus ou moins directe-
ment le droit des Etats de l'Allemagne méridionale

de consentir au passage des troupes prussiennes
sans l'autorisation de la Diète; on assure qu'elle va
plus loin encore et qu'elle veut ramener la question
de Neuchâtel sur le territoire européen en la sou-
mettant aux signataires du protocole de Londres. Il
paraît que ses dernières ouvertures à ce sujet se
sont croisées avec celles de M. de Manteuffel.

En tout cas, on pense toujours, à Francfort, que
sur l'initiative du comte de Rechberg, président
de la Diète, la question du passage de l'armée
prussienne sera prochainement soumise à l'examen
de la haute assemblée, à moins que la Suisse et la
Prusse n'aient arrangé leur différend dans un délai
prochain, ainsi qu'on l'espère. — Havas.

Le bombardement de Canton et la guerre qui
peut en être la conséquence continuent à inspirer
aux journaux anglais de longs commentaires. Le
Morning-Post approuve sans réserve la conduite de
l'amiral sir Michel Seymour, et voit dans cet évé-
nement le présage d'un accroissement de prépondé-
rance pour l'Angleterre dans l'extrême Orient.
« L'expérience a montré, dit ce journal, que les
invasions momentanées des Anglais dans l'Inde et
en Chine, ont toujours amené un développement de
civilisation anglaise dans ces pays, et l'histoire
nous apprend qu'il est impossible de s'ouvrir un
chemin au cœur de l'empire chinois, autrement
que les armes à la main. Si vaste que soit l'Asie,
l'influence anglaise pénètre graduellement au cen-
tre de ce continent. Le succès de nos armes est de
toute importance pour le développement du com-
merce et de la civilisation dans ces régions. Aussi
désirons-nous ardemment de réussir en Perse, car
nos opérations dans le golfe Persique seront instan-
tément connues à Pékin et à Canton, de même que
la nouvelle de nos succès à Canton ne peut man-
quer de parvenir bientôt à Shiraz et à Ispahan. »
Le *Morning-Post* ne croit pas que le gouverneur
chinois se fût hasardé à amener une rupture avec
l'Angleterre, s'il n'eût été soutenu et encouragé
par une influence étrangère. Cette influence étran-
gère, pour le *Morning-Post*, ne peut être autre que
l'influence russe. « Sans aucun doute, dit-il, le

mandarin Yeh reçoit ses inspirations de Pékin; mais
qui tient les ficelles dans cette capitale? La diplo-
matie de Saint-Petersbourg a-t-elle traversé les
marais de l'Amoor, et serons-nous appelés à renou-
veler en Perse et dans le nord du Pacifique la
bataille qui n'a pas été assez décisive sur l'Euxin? »
Il nous semble que le *Morning-Post* se crée des ter-
reurs exagérées, et que rien jusqu'ici ne l'autorise
à voir de si loin le fantôme de la diplomatie russe
« traversant les marais de l'Amoor. »

D'autres journaux, notamment le *Morning-He-
rald* et le *Daily-News*, blâment sévèrement les ac-
tes d'hostilité qui viennent de s'accomplir à Canton.
Selon ces journaux, toute la question est de savoir
si la lorcha *l'Arrow* avait droit à la protection des
Anglais contre les autorités chinoises et ils soutien-
nent la négative. (Constitutionnel)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Londres, 6 janvier. — Lord Napier est nommé
ambassadeur à Washington.

« Le privilège donné afin d'établir une banque à
Constantinople, ne contient pas l'autorisation de
contracter un emprunt pour le compte du Sultan. »

« Marseille, mardi 6 janvier. — On mande d'A-
thènes, à la date du 30 décembre, que Ferouk-
khan, qui avait relâché la veille au Pirée où il
avait été complimé au nom du gouvernement
grec, a continué aussitôt, sur le *Roland*, sa route
pour Marseille.

« Onze brigands ont été exécutés à Athènes et à
Mégare.

« Le *Moniteur grec* accuse la Turquie de ne pas
empêcher la formation des bandes d'Albanais qui
envahissent le territoire hellène. Des colonnes grec-
ques ont dû repousser quelques unes de ces bandes
auxquelles elles ont tué trois chefs fameux.

« A Constantinople, le 29 décembre, on connais-
sait, par le télégraphe, l'accord établi entre la
France et l'Angleterre relativement à Bolgrad et à
l'île des Serpents. La Porte se montrait satisfaite et
se proposait de convoquer les divans des Principau-
tés. »

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

VI.

Cependant le baron de Montbrun et le sire de Cachamp
chevauchaient côte à côte en tête du convoi; ils devi-
sèrent des faits d'armes et de guerre, car de tels person-
nages eussent dédaigné de parler belles dames ou ga-
lants déduits d'amour, comme de jeunes bacheliers. Par
respect pour leur âge et pour leur rang, le troubadour
se tenait en arrière d'une longueur de cheval, rêvant à
quelque sonnet bien lamentable pour attendre le cœur
de la cruelle Valérie. Le reste de la troupe suivait en as-
sez belle ordonnance.

Dans cette longue conversation, le caractère des
deux interlocuteurs avait pu se révéler franchement. Le
baron, fier, glorieux, tranchant, ne doutant de rien,
exprimait ses jugements sur les capitaines français ou
anglais qui occupaient alors la renommée, avec une as-
surance merveilleuse; chacun de ces jugements semblait
se réduire implicitement à ceci: « Moi, baron de Mont-
brun, je vaudrais mieux que tous ces vaillants chevaliers. »
Le sire de Cachamp, au contraire, était d'une excessive
réserve dans ses appréciations des hommes de jour. Il
parlait peu, quoique les observations dénigrantes de son
hôte eussent appelé plus d'une fois sur son visage forte-
ment caractérisé, une expression de colère ou de mé-

pris. Il paraissait connaître fort bien ceux dont il s'agi-
sait, tandis que le baron, enfermé dans l'étroite en-
ceinte de son château ou de ses domaines, n'apprenait
les événements que par les récits fabuleux des trouba-
dours de passage à Montbrun. Cependant, soit crainte
de se trahir, soit humeur peu communicative, il s'était
contenté, pendant toute la route, d'approuver ou de dé-
sapprouver par un signe banal les observations de son
hôte; il interrogeait plus volontiers qu'il ne se laissait
interroger.

Au moment où l'on aperçut dans le lointain le château
de Montbrun, le sire de Cachamp venait de demander
au baron si l'on avait des nouvelles de Duguesclin, alors
en Aquitaine; le baron avait répondu, en haussant les
épaules, que ce Duguesclin si vanté ne pouvait être un
bien grand capitaine, puisqu'il n'avait pu obliger le
prince Noir à lever le siège de Limoges. Cette fois, un
éclair brilla dans les yeux de l'étranger, ses sourcils se
rapprochèrent sous son casque; il allait donner cours
à une violente indignation, quand son hôte lui indiqua
avec complaisance le majestueux édifice.

— Voici mon manoir, Messire, dit-il, et comme je
vous crois expert en choses de guerre et de défense, je
ne serais pas fâché de savoir ce que vous en pensez.

Cet incident fit diversion aux sentiments tumultueux
du sire de Cachamp. Il se tourna brusquement vers le
point désigné, et il se mit à examiner l'antique forte-
resse où il devait trouver asile pour la nuit.

Son examen fut long et silencieux; le sire de Mont-
brun l'observait à la dérobée pour juger de l'impression
que produirait l'étalage de sa puissance; mais Cachamp
resta muet.

— Allez, Messire, reprit le baron d'un ton railleur,
ce Duguesclin dont on parle tant n'eût pas acquis une
haute renommée si, au lieu de ces bicoques de Catalogne
et d'Espagne, il eût dû prendre d'assaut un fort tel que
celui-ci! — Par saint Yves! Duguesclin en a prit de plus
solides, dit l'homme de guerre avec rudesse.

Mais presque aussitôt il ajouta d'un ton plus pesé:

— Quoi qu'il en soit, Baron, vous avez là un bel et
noble castel. Derrière ces solides murailles, avec quel-
ques centaines de bon compagnons et le secours de Dieu,
vous ne devriez pas craindre une armée d'Anglais. —
C'est aussi ce que je fais, Messire! dit le baron, pourvu
d'une bonne dose de vanterie gasconne; mais vous ne
voyez rien encore; là, derrière nous, à l'extrémité de
ces forêts, j'ai un autre château plus vaste, mieux situé
et mieux fortifié que celui-ci; c'est le château de Las-
tours. — Est-il vraiment tel que vous le dites? demanda
le sire de Cachamp avec un grand sang-froid. — Il est tel,
foi de chevalier... Mais pourquoi cette question, Messire?
— Alors, il lui manque ce qui manque à celui-ci pour
qu'ils soient imprenables tous les deux. — Et que leur
manque-t-il donc, Messire? — La bannière de France
sur le donjon, dit Cachamp d'un air de majesté, et une
garnison française.

« Berlin, mardi 6 janvier. — La *Correspondance prussienne*, revenant sur son article publié lundi, déclare dénuée de fondement la nouvelle que le conflit de Neuchâtel était entièrement aplani, grâce à la note remise par l'intermédiaire du chargé d'affaires d'Amérique. »

« Turin, mercredi 7 janvier. — Le Roi, à l'occasion de l'ouverture des chambres, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé la participation glorieuse du Piémont à la guerre d'Orient. Sa Majesté a déclaré que les troupes sardes, ayant rivalisé de courage et de vigueur avec les plus célèbres armées du monde, avaient bien mérité de la patrie. »

« Le Congrès de Paris, ajoute le Roi, a consacré notre alliance avec la France et l'Angleterre, en même temps qu'il a rétabli notre ancienne amitié avec la Russie. Les intérêts de l'Italie ont été défendus pour la première fois dans un congrès européen par une puissance italienne; et en démontrant la nécessité d'améliorer la situation de l'Italie, dans l'intérêt de tous, la Sardaigne est sortie du débat en acquérant une juste renommée de prudence, de mesure politique et de courage civil. »

« Le gouvernement, appuyé par le sentiment national, poursuivra avec constance la politique dont il a pris l'initiative. »

« Le budget des dépenses et les revenus ordinaires sont équilibrés d'une manière complète: les réformes ultérieures restent à achever. »

« Les institutions concédées au pays par le roi Charles-Albert ont été consolidées par le temps et fécondées par l'union intime du trône et de la nation. Elles assureront à la patrie un avenir prospère et glorieux. »

« Ce discours a été accueilli avec enthousiasme. »

« Marseille, mercredi 7 janvier. — Reschid-Pacha a conclu un emprunt de 300 millions de francs avec M. Wilkins, représentant des capitalistes anglais. »

« L'intérêt est fixé à 6 p. % et l'emprunt est négocié au pair. — 200 millions serviront aux besoins du trésor et les 100 autres seront employés à organiser les monnaies. »

« Vienne, mercredi 7 janvier. — La *Correspondance autrichienne* publie un article sur la question d'Orient, dans lequel elle déclare que celle-ci a reçu une solution définitive à Paris. »

« La même correspondance dit que la solution pacifique de l'affaire de Neuchâtel est encore en suspens. » — Havas.

« Marseille, 7 janvier. — On mande de Naples, que dans la nuit du 4 au 5 janvier, le *Charles III*, frégate à vapeur napolitaine a sauté par suite d'une explosion des poudres qui se trouvaient à bord. Cette frégate allait conduire en Sicile des soldats congédiés. Cette explosion a fait de nombreuses victimes; néanmoins quelques personnes ont été sauvées par un croiseur anglais, le *Versin*. »

« Londres, 8 janvier. — Le steamer *Violet*, parti lundi dernier d'Ostende pour Douvres avec le paquet des lettres, s'est définitivement perdu corps et biens. Les lettres seules ont été sauvées. »

« Les câbles télégraphiques de Calais à Douvres, et de Douvres à Ostende, ont été endommagés. »

Le baron fit un mouvement de colère, mais il se calma aussitôt et reprit en souriant :

— Oui-da! sire chevalier, je vous vois venir, et vous avez enfin montré le bout de l'oreille... Moi! troquer mon indépendance périlleuse contre une servitude paisible! Moi! introduire dans mon foyer des étrangers insolents.... Je ne suis pas pressé d'en venir là.... si j'y viens, ce sera le plus tard possible. En attendant, les chemins, comme vous l'avez vu, ne sont guère praticables pour une armée, le château est fort, les fossés sont profonds, les vassaux et soudoyers sont bien payés; celui qui essaierait de forcer mon manoir recevrait grand dommage! — Et le bon droit, Messire, et la religion, et l'honneur! reprit Cachamp avec véhérence; est-ce bien fait de recourir au pillage, de chercher la proie sur les grands chemins pour nourrir et payer les garnisons de vos châteaux quand votre suzerain et seigneur légitime est disposé à vous fournir?... — De quel suzerain parlez-vous? interrompit le baron avec hauteur; certains nobles de ce pays en reconnaissent deux; mais je n'en reconnais aucun.—J'entends le sage roi Charles, Messire... bien que le prince de Galles soit un ennemi brave et loyal, il n'y a de salut pour ce pays qu'en se donnant au roi Charles. Oyez, Messire; je vous parlerai à cœur ouvert, comme doit parler un bon serviteur des lis. Je ne suis pas un grand clerc, et je sais mieux me servir de mon épée que de ma langue; mais mes intentions sont

« Marseille, 8 janvier. — Les blés durs et fins sont recherchés pour l'Espagne. Les qualités ordinaires sont offertes. »

« Les envoyés Birmans sont partis ce matin. Quinze coups de canon ont salué leur départ. »

« Ferouck-Khan est attendu pour demain. Sa réception sera fort brillante. »

« Le *Léonidas*, attendu depuis samedi à Constantinople, est arrivé à Malte, le 2. Une tempête y a éclaté le 4, et des navires parmi lesquels se trouve le *Mehemet-Ali*, ont sombré. Trois cents barques ont été brisées contre les quais du port. »

« Berne, 8 janvier. — Le conseil fédéral a reçu de l'empereur des Français de nouvelles propositions pour une solution du conflit de Neuchâtel, conforme aux vœux de la Suisse. L'Angleterre a accordé aussi ses bons offices au gouvernement helvétique. »

« Le conseil fédéral, considérant ces propositions comme acceptables, a décidé de convoquer l'assemblée fédérale pour mercredi 14 janvier. » — Havas.

Selon toute vraisemblance, c'est le 9, que sera présenté à la chambre des mises en accusation, par M. Sallé, substitut de M. le procureur-général, le rapport de l'affaire Verger. Il est probable que la chambre des mises en accusation, présidée par M. Berville, statuera immédiatement, et tout porte à croire que l'accusé Verger comparaitra devant les assises dans la seconde quinzaine de janvier.

(Constitutionnel.)

Le chapitre métropolitain de Paris, dans une délibération en date d'hier mercredi, a avancé l'époque des obsèques de M^r l'Archevêque et de la réconciliation de l'église Saint-Etienne.

Les obsèques seront célébrées samedi 10 janvier et la réconciliation se fera le lundi suivant.

(Constitutionnel.)

EXTÉRIEUR.

SUISSE. — Nous lisons dans la *Suisse* :

« On parle à Berne du prochain rappel de M. le comte de Salignac, ministre de France. »

« Le général Dufour est parti ce matin pour Zurich. »

« Les étudiants de Zurich sont à la caserne, où ils font un cours de répétition. Les étudiants de Berne ont reçu des armes. »

« M. le colonel de Sturler vient d'être chargé par le gouvernement de Berne du commandement en chef de la landwehr, de l'organisation de laquelle il s'occupe activement. »

Le colonel Ziegler vient de demander l'établissement de nouvelles lignes et de nouveaux bureaux de télégraphes. Pour satisfaire à son désir, on a établi de nouvelles lignes de Winterthour à Eglisau et d'Ermatingen à Kreuzlingen, ainsi que des bureaux provisoires à Stein en Argovie, à Eglisau et à Kreuzlingen. La ligne de Bâle à Constance ne compte maintenant pas moins de dix bureaux de télégraphes, et, s'il le fallait, on pourrait, en quelques jours, en former d'autres à partir de Brugg. »

« Deux espions allemands, arrêtés dans la soirée

droites et je veux le bien de tous, selon la justice. Votre cœur ne saigne-t-il pas à voir le mal que nous a fait l'Anglais depuis qu'il a mis le pied sur la terre de France? Nos vassaux sont égorgés, nos villages sont brûlés ou déserts, les hauts barons, comme vous, s'ils tiennent à conserver leurs manoirs, sont obligés de s'y enfermer avec grande foison de gens d'armes, au péril de leur corps, de leur fortune, et de leur serment... Je ne veux pas vous offenser; mais, vrai Dieu! est-ce un métier honorable pour un chevalier, de rester à couvert derrière les murailles de son castel, comme un renard dans son trou, ou bien de chevaucher sur les terres de ses voisins absents?... et cela, quand le royaume est dans un tel péril, que jamais depuis Charlemagne on n'en a vu de plus grand! Sire de Montbrun, vous êtes un vaillant homme de guerre; vous êtes digne de donner un coup de lance pour la bonne cause... Par saint Yves! je veux vous tirer de la vilaine vie où je vous trouve aujourd'hui, et vous faire entrer dans une voie meilleure... Criez avec moi: *Montjoie saint Denis!* et je vous jure, par Dieu qui *peina* sur la croix, vous aurez en moi un ami dévoué dans l'occasion. »

Cette harangue avait été débitée d'un ton mâle qui, sur la fin, n'excluait pas une sorte de sensibilité. Le baron, de son côté, l'avait écoutée attentivement, quoique certaines expressions eussent désagréablement chatouillé son oreille. Lorsque le sire de Cachamp eut cessé de par-

du nouvel an, ont été entendus hier, puis expédiés à la frontière.

« Le voyage de M. le docteur Furrer a donné lieu à diverses interprétations. Le fait est qu'il ne s'est rendu à Francfort que sur l'invitation du duc de Saxe-Cobourg. Si maintenant cette mission n'a pas eu tout le résultat qu'on en attendait, si elle a échoué, il serait injuste d'en faire un grief, soit contre le conseil fédéral, soit contre M. Furrer lui-même. La Suisse, tout en étant prête à la guerre, ne doit rien négliger de ce qui peut maintenir la paix. »

AMÉRIQUE. — Le *Moniteur* publie la lettre suivante, datée de San-José (Costa-Rica), la date du 3 décembre :

« La loi martiale a été proclamée à San-José. Cette mesure a produit une grande fermentation dans les esprits, mais n'a amené aucun fâcheux résultat. 500 hommes ont été dirigés vers la rivière San-Juan afin d'empêcher le passage du steamer, et 500 autres partent aujourd'hui pour rallier Canas à Rivas. Walker, après avoir brûlé cent cinquante maisons à Massaya et détruit Granada, s'est retiré aux îles Omatepe sur le lac. Ses forces sont, dit-on, réduites à 400 fantassins, dont le plus grand nombre est à la Virgen. On ne doute pas ici que Walker n'attaque sous peu Canas, qui est campé à Rivas avec 500 hommes. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Morning-Post* :

« Depuis jeudi soir, la côte d'Angleterre a été assaillie par une succession de coups de vent dans la direction variée du sud-ouest au nord-est. Leur violence a été en augmentant graduellement, et, samedi soir et dimanche, ils étaient arrivés à présenter presque le caractère d'un véritable ouragan. Déjà les agents du Lloyd ont signalé la perte de nombreux navires. Mais il s'écoulera plusieurs jours encore avant qu'on puisse connaître toute l'étendue des dommages. On parle de trente à quarante naufrages qui auraient eu lieu entre Plamborough-Head et l'embouchure de la Tyne. Dans plusieurs cas, les navires se seraient perdus corps et biens. Sur la côte du Norfolk, les coups de vent ont amené la perte de beaucoup de navires. Pendant toute la nuit de dimanche, à Yarmouth et à Lewastoft, le vent a soufflé avec violence de l'est-nord-est, poussant de nombreux navires à la côte. Les nouvelles reçues de la partie la plus occidentale de la Manche, parlent aussi d'un terrible mauvais temps qui balayait la côte. Le bateau à vapeur à hélice *Dunaskin*, capitaine Macfarlane de Troon, ayant douze hommes d'équipage, indépendamment du second, parti de Bristol pour se rendre à Lisbonne, s'était complètement perdu près de Penzance, dans la nuit de jeudi. Les nouvelles de Milford-Haven, et des ports voisins annoncent que la tempête a été très-violente et que plusieurs navires ont été jetés à la côte. »

« Samedi, un coup de vent du nord-est s'est fait sentir avec une force considérable à Greenock. Le niveau de la rivière était très-élevé. Les lames montaient sur le quai du débarquement du bateau à vapeur, et les steamers éprouvaient la plus grande difficulté à aborder, étant obligés de se tenir à une grande distance, et de se laisser aller dans un point plus

ler, Montbrun reprit avec une courtoisie un peu ironique :

— Votre amitié peut être fort précieuse, chevalier; cependant il me faut me souvenir que vous êtes mon hôte et que les idées de ce pays ne sont pas les vôtres pour supporter patiemment vos paroles... Mais mon Dieu! où donc avez-vous vu que le bon droit fût plutôt pour le roi de France que pour le prince de Galles ou le roi d'Angleterre? Quand à nous autres habitants de l'Aquitaine, on nous a troublé la raison à force de traités, d'envahissements, de conquêtes; nous ne savons plus bonnement à qui nous devons nos hommages; nous en sommes venus à détester Anglais et Français, car ils nous ont également causé douleurs et dommages. »

Le chevalier étranger réprima un geste d'impatience.

— Baron de Montbrun, répliqua-t-il, vous pouvez conserver longtemps votre neutralité présente... La guerre finira, ce pays deviendra anglais ou français, vos forts devront se rendre à des forces supérieures; alors... — Eh bien, Messire, reprit le seigneur de Montbrun en baissant la voix, puisque vous prenez un si grand souci de mes intérêts, je vous l'avouerai, j'ai pensé à cela.... le cas échéant, je ferais mes conditions avec le vainqueur... — Vos conditions? dit Cachamp de même en se rapprochant du baron; il est donc des conditions auxquelles vous consentiriez à promettre hommage au roi Charles, mon maître! Eh bien! parlez sans vergogne!.... A ne

convenable ou de gagner la rade. Le changement de direction du vent a permis à quelques navires de prendre la mer. »

— Depuis l'invention de l'imprimerie, il est d'usage de joindre aux almanachs quelques pages de lecture; mais trop souvent ces pages n'ont eu d'autre but que de distraire et amuser le lecteur. Heureux encore lorsqu'elles ne présentaient pas un piège à sa religion et à l'intégrité de ses mœurs. Le titre de *l'Almanach religieux* indique qu'il est entré dans une voie nouvelle, et, sans renoncer au but légitime de distraire et de reposer l'esprit, il se propose aussi d'apporter un aliment à la piété, une nouvelle lumière à la conduite chrétienne, en un mot, c'est un petit livre qui peut être offert à l'enfant qu'on élève dans la crainte de Dieu, à la mère prudente et attentive, à la jeune fille modeste qui trouve toute sa joie dans le saint temple et dans les exercices de la piété. C'est pourquoi nous recommandons à nos lecteurs *l'Almanach religieux, ou Etrennes catholiques*, comme le meilleur almanach à introduire dans les familles pieuses.

CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ.

Nous MAIRE de la Ville de Saumur,

Vu le paragraphe 1^{er} de l'article 3 du titre XI de la loi des 16-24 août 1790, sur l'organisation judiciaire; l'article 18 du titre 1^{er} de la loi du 22 juillet 1791, sur l'organisation de la police municipale;

Vu le rapport de M. l'Architecte-Voyer en chef de la ville de Saumur, en date du 2 de ce mois, et celui de M. le Commissaire de police, en date d'aujourd'hui;

Considérant qu'un éboulement a eu lieu le 2 janvier présent mois, au matin, dans le coteau du Bois-Doré, en cette commune;

Que d'autres éboulements sont imminents dans le même coteau et compromettent la sécurité, non-seulement des personnes logées dans ce coteau, mais encore des personnes habitant les maisons situées au pied de ce même coteau et longeant la voie la publique,

Arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}. — Il est enjoint aux propriétaires des habitations ci-dessous désignées d'enlever immédiatement toutes les parties menaçantes dudit coteau et de couper et régler le coteau dans le délai de trois mois, à partir de ce jour, suivant un talus de 20 à 30 degrés, et en prenant les précautions nécessaires pour que les blocs n'endommagent pas les propriétés inférieures :

Noms des Propriétaires.

Boret-Blandin, pour l'habitation occupée par Louis Aubineau, chapelier ;
Guérin, cantonnier-journalier, pour l'habitation occupée par Pipote-Brie, coutelier ;
Cadot, employé au chemin de fer, pour l'habitation occupée par Reignier, Jean, journalier ;
Boret-Blandin, pour une cave inhabitée ;
Chauveau, chapelier, pour l'habitation occupée

par Yard, François, journalier ;

Guillemet, fabricant de cartes, pour l'habitation occupée par Victoire Enault, veuve Dolivet, et Jeanne, et une cave inhabitée ;

Dubillot, Henri, charpentier, pour l'habitation occupée par Mercier, Jean ;

Alzon, François, pour l'habitation occupée par Blandin, Henry ;

Le même, pour l'habitation occupée par Piot, Joseph ;

Mercier, Jean, pour l'habitation occupée par Couléon, Pierre ;

Alzon, Pierre, pour une cave inhabitée ;

Mercier, Jean, pour l'habitation occupée par Couléon, Pierre ;

Alzon, François, pour l'habitation occupée par Couléon, Louis ;

Cormier, Pierre, pour l'habitation occupée par Garreau, Françoise.

ARTICLE 2. — Il est enjoint aux locataires ci-dessous désignés desdites maisons, de déménager et de vider les lieux dans le délai de trois jours :

Noms des Locataires.

Louis Aubineau, chapelier, locataire d'une habitation appartenant à Boret-Blandin ;

Pipote-Brie, coutelier, locataire d'une habitation appartenant à Guérin, cantonnier-journalier ;

Reignier, Jean, journalier, locataire d'une habitation appartenant à Cadot, employé au chemin de fer ;

Yard, François, journalier, locataire d'une habitation appartenant à Chauveau, chapelier ;

Victoire Enault, veuve Dolivet, et Jeanne, locataires d'une habitation appartenant à Guillemet, fabricant de cartes ;

Mercier, Jean, locataire d'une maison appartenant à Dubillot, charpentier ;

Blandin, Henry, locataire d'une maison appartenant à Alzon, François ;

Piot, Joseph, locataire d'une habitation appartenant au même propriétaire ;

Couléon, Pierre, locataire d'une habitation, appartenant à M. Mercier, Jean ;

Couléon, Pierre, locataire d'une habitation appartenant au même ;

Couléon, Louis, locataire d'une habitation appartenant à Alzon, François ;

Garreau, Françoise, locataire d'une habitation appartenant à Cormier, Pierre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 janvier 1857.

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif,

LOUVET.

COUP-D'OEIL SUR LES PROVINCES DANUBIENNES.

Pour rendre compte de la brochure que nous annonçons aujourd'hui, nous nous contenterons d'en publier la préface. — Elle fait connaître le but et l'importance de l'ouvrage.

« Avant la guerre de Crimée, beaucoup de Français ne connaissaient que de nom les Provinces danubiennes; jamais on ne s'était occupé de leur histoire et de l'influence que ce pays peut exercer en Orient. Aujourd'hui que la diplomatie s'agit à leur sujet, on lira avec intérêt ce petit opuscule; il initiera aux difficultés de la position.

» L'officier français qui a rédigé ces notes n'avait point la prétention de les publier; il y avait travaillé, pendant l'année qu'il passa à la suite d'Omer-Pacha; c'était alors un moyen de charmer ses ennuis et de se délasser de la vie des camps, car il a assisté à toutes les opérations de l'armée du général turc, en Roumélie et en Valachie.

» Cependant, quand il quitta ces belles et riches provinces, il eut occasion de lire ces notes à d'honorables et puissants amis. Ils l'engagèrent à les publier; ils crurent qu'ils serait bon, dans les circonstances actuelles, de faire connaître ces contrées, de raconter certaines intrigues, certains faits généralement ignorés.

» Il céda à ces considérations, et, malgré son désir de rester oublié, il a livré ses notes à l'impression. Bien qu'écrites avec cette incorrection, ce désordre même qu'entraîne nécessairement une rédaction précipitée, il n'a rien voulu y changer afin que le lecteur fût bien convaincu que cette publication n'est pas plus une spéculation qu'une œuvre de vanité.

» Puisse ce travail avoir quelque utilité; puisse-t-il faire connaître un peu l'histoire de ce pays qui a une grande affinité de mœurs avec l'Occident; et l'auteur, largement récompensé, aura dépassé son but. » (Voir aux annonces.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Berne, jeudi soir 8 janvier. — Les envoyés de la Prusse ont pu s'entendre avec le cabinet français sur les bases suivantes :

» La Suisse mettra en liberté les prisonniers; les inculpés évacueront le territoire suisse jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif.

» Les conditions ultérieures devront stipuler en première ligne, l'indépendance entière de Neuchâtel. La Prusse cessera toutes ses démonstrations militaires, afin que l'Assemblée fédérale puisse déléguer sans paraître influencée par une pression extérieure. Dès la mise en liberté des prisonniers, la Prusse n'aura plus lieu de se livrer à aucune démonstration hostile contre la Suisse.

» L'Angleterre accède à ces conditions, et la Diète fédérale les trouve acceptables. L'Assemblée fédérale se réunira le 14; les commissions entreront en séance le 13 de ce mois. Ce projet d'arrangement est en harmonie avec les points les plus essentiels des instructions du docteur Kern. Quelques-uns de ces points ont été discutés par le gouvernement français.

» Il règne à Berne une grande allégresse à l'occasion de ces espérances d'un prochain arrangement. »

« Londres, vendredi 9 janvier. — Le *Morning-Post* dit aujourd'hui que la France n'agira jamais contre la Suisse, et que sa médiation sera impossible si le roi de Prusse ne renonce pas à tous ses droits sur Neuchâtel, ne gardant pour lui que le titre honorifique de prince de Neuchâtel. »

» Francfort, 8 janvier. — Le *Journal de Francfort* contient la dépêche suivante de Bâle, du 8.

» La France et l'Angleterre s'engagent afin d'avoir le consentement de la Prusse à l'indépendance entière de Neuchâtel. » — Havas.

point me vanter, j'ai quelque crédit à la cour de Paris, ou plutôt j'ai l'oreille de quelques seigneurs en bonne grâce auprès du Roi, dites-moi donc nettement vos conditions, et je les ferai agréer en haut lieu avant que nous soyons plus vieux de quinze jours.

Le baron ne put cacher son étonnement en recevant cette proposition.

— Par le grand saint Martial! Messire, j'ai pensé plus d'une fois déjà que vous n'étiez pas un obscur bachelier... votre assurance confirme mes soupçons. Eh! bien, je ne vous cacherai pas mes projets; car peu m'importe qu'il les sache! je ne crains ni roi ni diable, et j'agis à ma volonté. — Hâtez-vous donc de me dire à quel prix vous consentiriez à recevoir dans vos forts les gens d'armes de France. — D'abord, reprit le baron avec indolence, en ce qui concerne mes domaines de Montrun, je ne serais pas exigeant... Je demanderais seulement que ma bannière fut placée à la même hauteur que l'étendard royal, sur le donjon; et je stipulerais pour mes vassaux ou les gens à ma solde, l'amnistie de certains méfaits dont plusieurs se sont autrefois rendus coupables. — La bannière d'un seigneur ne peut s'élever aussi haut que celle de son suzerain, répondit Cachamp, avec réserve: quant à l'amnistie, elle sera accordée sans difficulté; et elle s'étendrait à vous-même, pour vos actes présents et passés. — Je ne l'ai pas demandée pour moi! interrompit le châtelain avec arrogance; je ne dois compte à per-

sonne de mes œuvres pour le présent, et je ne souffrirai pas... — Prenez mes intentions en bonne part, Messire, et continuez... Certainement, j'ignore encore celle de vos conditions qui vous touche le plus... — Il est vrai, Chevalier; mais pour vous faire comprendre ce que j'exige, je dois vous dire à quel titre je tiens en ce moment le manoir de Lastour. Ce beau fief a passé dans ma famille du chef de mon épouse, dona Marguerite de Comborn, dame de Montrun. Le dernier seigneur de Lastours, le baron Geoffroi, périt à la bataille de Poitiers. Il y a quelque seize ou dix-sept ans; il laissait pour unique héritier en ligne directe un enfant de trois ans, qu'on avait confié pour l'élever aux moines du Châlard; c'est une abbaye située non loin d'ici, près de la ville de Saint-Yrieix. Malheureusement le couvent fut pillé par les Anglais peu de temps après la bataille, et l'enfant disparut. Quoi qu'on ait pu dire, il a péri sans doute, car il y eut grand massacre des gens de l'Albaye et l'on n'a jamais eu de ses nouvelles. — Et le fief a passé dans les mains de votre honorée dame? interrompit Cachamp. — Non, non, Messire, reprit le seigneur de Montrun en se mordant les lèvres; s'il en était ainsi, mon droit ne serait pas douteux, il n'aurait pas besoin de garantie... Le fief de Lastours revenait, du chef de sa mère, à la demoiselle Valérie de Lastours, cousine germaine de l'enfant. C'est à titre de tutrice de ladite demoiselle Valérie que ma femme et moi, par suite,

nous avons été mis en possession provisoire du domaine. — Je ne suis pas un savant légiste, Messire; cependant, à mon avis, le manoir en question est un dépôt laissé entre vos mains; puisque le légitime héritier a disparu, vous devrez le restituer à votre pupille Valérie le jour où elle le réclamera. — Et voilà précisément où git la difficulté, dit le baron d'un ton soucieux; cette jeune fille est une donzelle turbulente, parfaitement incapable de rester maîtresse d'elle-même et de défendre ses biens dans les temps de troubles où nous vivons... — Je comprends, mais que faire à cela? Le droit de votre nièce est clair, incontestable... — Le droit! le droit! répéta Montrun avec humeur, par l'âme de mon père (que Dieu reçoive dans son saint paradis!), n'ai-je pas acquis aussi quelques droits sur Lastours? Depuis plus de quinze ans, je suis le gardien du château! Je l'ai défendu au péril de mon corps contre l'Anglais et les Français, contre les Bretons et les routiers. Depuis près de quinze ans, j'y entretiens de mes deniers une forte garnison d'armes, et le fief en lui-même ne rapporte rien... Enfin, pour couper court, Messire, je ne suis pas disposé à perdre le fruit de si longs et de si nombreux sacrifices. Voici donc ce que je demanderais au souverain dont je consentirais à devenir le vassal; la propriété de Lastours et dépendances me serait garantie à tout jamais, tant à moi qu'à mes héritiers... j'indemniserai la pupille de ma femme, à ma générosité. (La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 décembre.

NAISSANCES. — 16, Edouard-Germain Alzon, au Petit-Puy; — 19, Marie-Augustine Hubault, rue de la Reine-de-Sicile; — 20, Emile-Louis Vébret, rue de Fenet; — 26, Marie-Joséphine Landelle; — 30, Félicité Gaudicheau, montée du Fort.

MARIAGE. — 31, Mathurin Tessier, cordonnier, a épousé Secondine Vestine, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Anne Coisnin, 74 ans, femme Boucher, à l'Hôpital; — Julie Gasnier, couturière,

26 ans, femme Cailleau, à l'Hôpital; — Louis-Félix Jarry, major retraité, officier de la Légion-d'Honneur, 64 ans, rue Beaurepaire; — 18, Marie Pineau, propriétaire, 52 ans, femme Pinet, rue du Temple; — Marie-Françoise Villiers, propriétaire, 68 ans, veuve Callouard, rue Beaurepaire; — 19, Antoine-Urbain-Joseph Jollain, juge honoraire, 87 ans, rue du Temple; — Hortense Beausse, 2 mois, rue de l'Echelle; — 22, Alphonse Derouet, commis, 18 ans, célibataire, rue d'Orléans; — 23, Jean Lejeune, maçon, 69 ans, rue de l'Ermitage; — 24, Esther Mabileau, chapeletière, 39 ans, femme Pottier, rue Notre-Dame; — Joséphine Péron, ouvrière, 29 ans, célibataire, rue de Bordeaux; — Marianne-Jeanne Lu-

cienne, 3 mois, rue de la Visitation; — 29, Pierre Choquet, journalier, 58 ans, à l'Hôpital; — Pierre Rablat, cultivateur, 79 ans, célibataire, à l'Hôpital.

BOURSE DU 8 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 10.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

BOURSE DU 9 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 10.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

Une JOLIE MAISON avec JARDIN, située rue de la Grise, actuellement occupée par M. le capitaine Nerin. S'adresser à M. GUÉRINIÈRE. (19)

A VENDRE

D'EXCELLENT VIN ROUGE CHAMPIGNY, Année 1846.

A deux francs la bouteille.

S'adresser à M. FOUQUET, propriétaire à Varrains, près Saumur. (20)

A VENDRE ou A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebreccq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M. LEROUX, notaire à Saumur. (21)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Michel,

Composée : au rez-de-chaussée de deux salons, corridor, vestibule et escalier; au premier étage de trois chambres à cheminée; grenier sur le tout, cour avec pompe; au fond de la cour un jardin; dans la même cour, un bâtiment composé de trois pièces au rez-de-chaussée, grenier dessus, un bûcher, cave voûtée.

Joignant au levant la place Saint-Michel, au nord M. Choynet qui doit passage pour voiture, au midi la rue de Fenet, au couchant le mur de la ville.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, propriétaire, et à M. LEROUX, notaire à Saumur. (758)

Rue de l'Ancienne-Messageries, 13,

DÉSIRÉ

Raccommode bottes et souliers en tous genres, à des prix modérés.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A CÉDER

Ensemble ou séparément, et dans les meilleures conditions de succès, IMPRIMERIE, LIBRAIRIE

ET FEUILLE HEBDOMADAIRE

Recevant les annonces judiciaires.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

PEUPLIERS et FRESNES

En pépinière,

ARBUSTES et FLEURS.

S'adresser au sieur PERAY, jardinier-fleuriste, rue de la Chouetterie, 26, qui se charge de tous travaux de jardinage et de la taille des arbres.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

Le dimanche 11 janvier 1857, à midi, En la maison de M. VALLET, à Champigoy, commune de Souzay.

1^o Douze pièces de terre, prés, vigne et bois, situées sur les communes de Souzay, Turquant et Saint-Just-sur-Dive, appartenant à M. Vallet, ancien maire de Souzay.

2^o Dix-neuf pièces de terre et vigne, appartenant à M. Laurent Vallet, et situées sur les communes de Souzay, Dampierre et Brézé.

3^o Et enfin seize autres morceaux de terre, bois et vigne, situés communes de Varrains et Souzay, et appartenant à M. François Vallet, de Chouzé.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. VALLET père, à Champigoy;

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (18)

A VENDRE

DEUX MAISONS, sises à Dampierre, avec 16 ares 50 centiares de terre et vigne, et environ 25 ares d'oseraie.

S'adresser à M. BEAUFILS, propriétaire à Dampierre. (4)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857.

1^{er} et 2^e ETAGE, sur le quai de Limoges, n^o 155.

S'adresser à M. SARTORIS père.

A VENDRE

Un très-bon et très-beau BILLARD, dans le nouveau genre.

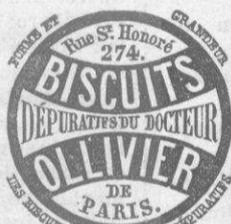
S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Chaussures françaises, en Gutta-Percha,

PAR BREVET D'INVENTION. (NAPOLÉON-GAILLARD).

Seule fabrique à Saumur, chez M. LECLUSE, bottier, rue Saint-Jean, 37.



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICÉS DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 40 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

COUP-D'ŒIL

SUR LES

PROVINCES DANUBIENNES

Par UN OFFICIER FRANÇAIS,

PRIX : 1 f. 25,

Chez tous les Libraires de Saumur.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

A PARIS, rue Saint-Sulpice, 50. | A LYON, Grande-Rue-Mercièrè, 49.

50 centimes.

Année 1857.

ALMANACH RELIGIEUX

ÉTRENNES CATHOLIQUES

Pour l'an de grâce 1857 — (Deuxième année),

Rédigé par un membre du haut clergé de Paris.

CONTENANT :

CALENDRIER SPÉCIAL, avec 2 et 3 saints par jour et les noms usuels dérivés des noms de saints.

GOVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. Le Sacré Collège. — Cardinaux, Episcopat français. — Ministère des cultes, etc.

LA SAINTE MESSE (Explication des cérémonies de), avec 14 gravures.

FIN DE LA GUERRE D'ORIENT. — Rentrée triomphale de l'armée d'Orient. — Le Congrès de Paris. — Le Traité de paix.



SUITE DU CONTENU :

LA SŒUR ROSALIE. — Sa Vie et sa Mort.

LE PRINCE IMPÉRIAL. — Sa Naissance et son Baptême.

LES INONDATIONS. — Voyages de l'Empereur au secours des inondés.

LES NOUVELLES ÉGLISES DE PARIS. — Sainte-Clotilde, Saint-Eugène.

REINE DES JEUX. — Morceau de musique sacrée.

ANECDOTES. — Pensées morales, etc.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez M. GAULTIER, libraire; dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire auprès des colporteurs. Et chez l'éditeur HOUSSIAUX, rue du Jardin, 5. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises.)

Pu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,